



OIAC

Conférence des États parties

Quinzième session
29 novembre – 3 décembre 2010

C-15/1
1^{er} juillet 2010
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUINZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

1. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Conférence des États parties ("la Conférence"), le Directeur général soumet ci-joint aux États membres l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence, établi par le Conseil exécutif à sa soixante et unième session.
2. Si le Directeur général reçoit, avant le 30 octobre 2010, une demande présentée en application de l'article 14 dudit règlement intérieur concernant l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour de la quinzième session, cette question sera inscrite sur une liste supplémentaire, qui sera communiquée aux États membres au plus tard le 8 novembre 2010.



**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUINZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

1. Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session.
2. Point 2 de l'ordre du jour – Élection du Président.
3. Point 3 de l'ordre du jour – Élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau.
4. Point 4 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour.
5. Point 5 de l'ordre du jour – Organisation des travaux et création des organes subsidiaires.
6. Point 6 de l'ordre du jour – Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs.
7. Point 7 de l'ordre du jour – Déclaration du Directeur général.
8. Point 8 de l'ordre du jour – Débat général.
9. Point 9 de l'ordre du jour – État de la mise en œuvre de la Convention.
10. Point 10 de l'ordre du jour – Rapport annuel de l'OIAC sur la mise en œuvre de la Convention en 2009.
11. Point 11 de l'ordre du jour – Rapport annuel d'activité du Conseil exécutif pour la période du 18 juillet 2009 au 17 juillet 2010.
12. Point 12 de l'ordre du jour – Élection des États membres au Conseil exécutif.
13. Point 13 de l'ordre du jour – Budget-programme de l'OIAC pour 2011 présenté par le Conseil exécutif et toutes questions concernant ce budget.
14. Point 14 de l'ordre du jour – Barème des quotes-parts à verser par les États parties.
15. Point 15 de l'ordre du jour – Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés de l'OIAC pour 2009.
16. Point 16 de l'ordre du jour – Questions administratives et financières.
17. Point 17 de l'ordre du jour – Encouragement de la coopération internationale à des fins pacifiques dans le domaine des activités chimiques.
18. Point 18 de l'ordre du jour – Assurer l'universalité de la Convention.
19. Point 19 de l'ordre du jour – Programme OIAC pour l'Afrique.
20. Point 20 de l'ordre du jour – Rapports des organes subsidiaires.

21. Point 21 de l'ordre du jour – Questions diverses.
22. Point 22 de l'ordre du jour – Adoption du rapport de la Conférence des États parties.
23. Point 23 de l'ordre du jour – Clôture de la session.

--- 0 ---